



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Weedazol SL

Version 10 (Belgique)

Date d'émission: 2012/10/22

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : **Weedazol SL**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Pesticide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: Nufarm GmbH & Co KG
St.-Peter-Str. 25
A-4021 Linz
Autriche
Téléphone: +43/732/6918-4010
Téléfax: +43/732/6918-64010
Adresse e-mail: Johann.Mayr@at.nufarm.com

Distributeur: Nufarm
Welplaatweg 12
3197 KS Botlek Rotterdam
Téléphone: 010-4389832
Téléfax: 010-4722826
Adresse e-mail: albert.vandenende@nl.nufarm.com

1.4. Téléphone en cas d'urgence

+43/732/6914-2466 (Site de production Linz / Autriche)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

EEC/99/45 :		R32 - Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
	Xn	R48/22 - Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
	N	R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
	Repr.Cat.3	R63 - Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme:



- R32 - Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
R48/22 - Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R63 - Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- S 2 - Conserver hors de la portée des enfants.
S13 - Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21 - Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S23 - Ne pas respirer les aérosols.
S35 - Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
S36/37 - Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S61 - Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Mélange d'une matière active et d'additifs
Amitrol 240 g/L

3.2. Mélanges

Composants:

Amitrole
No.-CAS: 61-82-5



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Weedazol SL

Version 10 (Belgique)

Date d'émission: 2012/10/22

No.-EINECS / No. ELINCS: 200-521-5
No REACH:
Concentration: 21,5 % (w/w)

Classification:
EG_1272/08 : Repr.Cat.2 H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
STOT_RE2 H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite
d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
AquaticChronic2 H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets
néfastes à long terme.
EEC/67/548 : Repr.Cat.3 R63 - Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
Xn R48/22 - Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition
prolongée par ingestion.
N R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets
néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Thiocyanate d'ammonium

No.-CAS: 1762-95-4
No.-EINECS / No. ELINCS: 217-175-6
No REACH:
Concentration: 19,2 % (w/w)

Classification:
EG_1272/08 : AcuteTox.4 H302 + H312 + H332 - Nocif en cas d'ingestion, par contact cutané ou par
inhalation.
AquaticChronic3 H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à
long terme.
EEC/67/548 : Xn R20/21/22 - Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R52/53 - Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets
néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Contact avec la peau : Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver à l'eau chaude et au savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Poudre sèche, Sable, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂)



Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, il peut se former des dégagements gazeux (NO_x, CO_x, HCN).

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Autres Informations : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. (chapitre 8)

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel). Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Conseils supplémentaires : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

6.4. Référence à d'autres sections

chapitre 13

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Weedazol SL

Version 10 (Belgique)

Date d'émission: 2012/10/22

Précautions pour la manipulation sans danger : Porter un équipement de protection individuel. Conserver hors de la portée des enfants.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Stabilité au stockage

Température de stockage : > 0 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucun(e)

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle
donnée non disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Appareils de protection respiratoires adéquats:

Protection des mains : Gants de protection

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps : vêtement de protection

Mesures d'hygiène : Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Prendre un bain ou une douche à la fin du travail.

Mesures de protection : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Entreposer séparément les vêtements de travail.



9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique	: liquide
Forme	: Concentré soluble
Couleur	: brun foncé
Odeur	: ammoniacale
Point/intervalle de fusion	: donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: donnée non disponible
Point d'éclair	: > 100 °C
Température d'inflammation	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: donnée non disponible
Pression de vapeur	: donnée non disponible
Densité	: 1,12 g/cm ³
Hydrosolubilité	: miscible
pH	: env.6,6
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: donnée non disponible
Constante de dissociation	: donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: donnée non disponible

9.2. Autres informations



aucun(e)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

donnée non disponible

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

donnée non disponible

10.4. Conditions à éviter

Températures au-dessous du point de congélation

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, Oxydants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat
Dose: > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 rat
Dose: > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 rat
Durée d'exposition: 4 h
Dose: > 0,439 mg/l
Substance d'essai: (amitrole)

Irritation de la peau : lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Weedazol SL

Version 10 (Belgique)

Date d'émission: 2012/10/22

Irritation des yeux : lapin
Résultat: Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation : Cochon d'Inde
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Toxicité pour les oiseaux : DL50 *Anas platyrhynchos* (Canard Mallard)
Dose: > 2.000 mg/kg

Toxicité abeilles : DL50
Non toxique sur l'abeille.
Value ($\mu\text{g}/\text{Species}$): 200

Toxicité vers de terre : CL50 *Eisenia fetida* (vers de terre)
Dose: > 1.000 mg/kg
Non toxique

Toxicité pour le poisson : CL50 *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)
Dose: > 100 mg/l
Période d'essai: 96 h

Toxicité pour les daphnies : CE50 *Daphnia magna* (Puce d'eau)
Dose: 12 mg/l
Période d'essai: 48 h

Toxicité pour les algues : EbC50 *Pseudokirchneriella subcapitata*
Dose: 126 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

ErC50 *Pseudokirchneriella subcapitata*
Dose: > 200 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : donnée non disponible



12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

12.6. Autres effets néfastes

aucun(e)

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Selon la Directive 2000/532/CE, comme modifiée. :

Code des déchets : 02 01 08 (déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses)

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.

Stocker les emballages vides dans un local approprié après les avoir rincés trois fois conformément à la directive 94/62/CE

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

UN3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies



UN3082 Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.(Amitrole)

14.3. Classe(s) relative(s) au transport

ADR/RID :
Classe : 9

IMDG :
Classe : 9

IATA-DGR :
Classe : 9

14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID : III

IMDG : III

IATA-DGR : III

14.5. Dangers pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

aucun(e)

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations : Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

aucun(e)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Weedazol SL

Version 10 (Belgique)

Date d'émission: 2012/10/22

16. AUTRES DONNÉES

Date d'impression : 2012/10/22

Le format de la date utilisé est aaaa/mm/jj (ISO 8601).
(Les modifications sont marquées sur le bord gauche par: ||
)

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

N°A.M.M.: 5151/B

Personne de contact

Société	: Nufarm GmbH & Co KG J. Mayr St.-Peter-Str. 25 A-4021 Linz Autriche	Nufarm A. van den Ende Welplaatweg 12 3197 KS Botlek Rotterdam Belgique
Téléphone	: +43/732/6918-4010	010-4389832
Téléfax	: +43/732/6918-64010	010-4722826
Adresse e-mail	: Johann.Mayr@at.nufarm.com	albert.vandenende@nl.nufarm.com

Les informations ci-inclus ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie de certaines propriétés.